



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 6 MARS 2015.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

– M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
– M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
– Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint,
– Mme Marie-Claude FONTAINE	4 ^{ème} Adjoint,
– M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
– M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
– M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
– Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
– Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
– Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
– M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
– Mme Yvette HATTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale,
– M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- Mme Elisabeth REITEL qui donne pouvoir à M. Serge JAEG,
- M. David SUTTER qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BISSLER,
- M. Grégory FORNY qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- Mme Karine DANTUNG, Mme Anne DECK.

Secrétaire de séance : M. Gérard STOECKLIN.

Date de la convocation : 27 février 2015.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Convention avec l'ASAME**
- 3°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures quinze et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Gérard STOECKLIN, en tant que secrétaire de séance.



Point 2 – Convention avec l'ASAME

Dans le cadre des démarches mises en œuvre pour rechercher un médecin devant remplacer le Docteur MOLLET qui va partir à la retraite, M. le Maire fait part de la souscription d'un contrat avec France Télévision pour la mise en ligne sur une vingtaine de sites internet, d'une annonce de recrutement. Il fait circuler une copie de l'annonce.

Le Docteur MOLLET signale quelques contacts téléphoniques avec des candidats potentiels. Il rencontrera dès que possible ces personnes et en informera la Mairie.

M. le Maire donne lecture de la convention présentée par l'Association de soins et d'aides Mulhouse et environs (ASAME), spécialisée dans la gestion de centres de santé.

Après délibérations, les remarques suivantes sont retenues :

- Article 2 :
 - au lieu de : « Les locaux, accessibles aux handicapés », inscrire : « Les locaux, accessibles aux personnes à mobilité réduite »
 - au lieu de « bureau pour le secrétaire » inscrire « bureau pour le secrétariat »
- Article 3 :
 - Rajouter : « Les impôts et taxes relatifs au local médical seront pris en charge par la commune pendant les 2 premières années d'installation d'un nouveau médecin. »
 - rajouter dans la phrase « L'association ASAME assumera les charges d'eau, d'électricité, ... » que l'association ASAME prendra également en charge les frais d'assurance afférents à l'activité et à l'accueil du public.
 - Rajouter dans le paragraphe lié aux frais de recrutement la phrase suivante : « Les frais de recrutement seront plafonnés à un montant de 10 000,-€ HT pour le calcul de la part communale due. »
- Article 4 :
 - durée de la convention : « La présente convention est conclue à compter du et pour une période de deux ans. Dans les 6 mois précédents la fin de la période initiale, une nouvelle convention sera examinée. »
 - au lieu de « La commune souhaite que le ou les médecins intègrent... » inscrire « Le ou les médecins pourront intégrer les locaux réalisés, pour les professionnels de santé, par DOMIAL, rue du Moulin, lorsque ceux-ci seront opérationnels. »
- Article 5 :
 - au lieu de « Le maire de Sentheim sera convié » inscrire « Le maire de Sentheim ou son représentant sera convié »

Après correction de la convention selon les indications ci-dessus, elle sera diffusée aux membres du Conseil Municipal ainsi qu'à l'ASAME pour avis.

Mme HERRMANN souhaite que le Docteur MOLLET présente bien les locaux de l'Espace Schuffenecker lors de ses entretiens.

Un architecte a été contacté pour la remise en conformité de l'Espace Schuffenecker et un avant-projet sera réalisé d'ici mercredi 11 mars 2015.

La visite de l'architecte et d'un économiste a eu lieu et les travaux envisagés sont :

- Petite salle cabinet médical : changement fenêtre, mise en place d'un double plafond intégrant de nouveaux luminaires, sortir l'armoire, sol à refaire et mettre des portes iso-phoniques (y compris pour la porte des toilettes/cuisine)
- Grande salle : modification entrée, repeindre le plafond, rénover le sol et remise en conformité électrique



- Aménagement d'un grand WC aux normes PMR (sans fenêtre, mais avec extraction d'air et mise en place d'un nouveau faux plafond)
- WC privé et cuisine : changement fenêtres
- Mise en place d'un élévateur extérieur pour conserver la place de parking PMR devant le bâtiment.

M. le Maire lit un courriel reçu jeudi 5 mars de la part de l'ASAME, qui indique que les frais demandés par le cabinet de recrutement sollicité, seront à régler de la manière suivante :

- 50% à la signature de la convention,
- 30% à la présentation du premier candidat,
- 20% à la signature du contrat de travail par le candidat.

M. KUNTZMANN s'interroge sur l'organisation horaire du cabinet médical si le médecin est salarié aux 35h. Que se passe-t-il s'il reste des patients dans la salle d'attente ?

Il précise qu'un médecin salarié bénéficie de congés payés voir de RTT, ce qui permet de prévoir environ 8 semaines ou 2 mois d'absence par an. M. le Maire précise que l'ASAME gère les absences du ou des médecins.

M. le Maire signale qu'il a pris contact avec son homologue de Seppois-le-Bas qui travaille avec l'ASAME. Ce dernier se dit très satisfait par les services et l'organisation mise en place par l'association.

Afin de connaître l'avis de l'ASAME sur les modifications proposées à la convention, M. le Maire reporte ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Mme FONTAINE, prise par d'autres obligations, s'excuse et quitte la séance en donnant pouvoir à M. STOECKLIN.

M. le Maire constate que le quorum est toujours atteint.

Point 3 – Divers et Informations

M. le Maire signale que le formulaire d'inscription à la 1^{ère} journée citoyenne du 30 mai 2015 est inséré dans le Senthheim-Info du mois de mars.

En ce qui concerne la rétrocession de la voirie lui appartenant, rue du Moulin et rue des Daims, permettant l'accès à la MARPA, aux terrains de l'association ICARE et aux habitations de DOMIAL, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) demande une réponse précisant la position de la commune de Senthheim afin de pouvoir mettre ce point à l'ordre du jour du conseil communautaire du 25 mars 2015.

Mme BOESCH quitte la salle à 21h.

Pour le SICTOM, M. KUNTZMANN rapporte que le résultat du vote à bulletin secret sur la réalisation d'une déchetterie à Champagny est NON. Cet établissement ne sera pas réalisé.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h35.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 6 mars 2015

ORDRE DU JOUR

- 1°) Nomination du secrétaire de séance
- 2°) Convention avec l'ASAME
- 3°) Divers et Informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. JAEG	
SUTTER	David	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. BISSLER	
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. HIRTH	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER -BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		